

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	11
Votants	44



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 036

PARTICIPATION FINANCIERE AUX SYNDICATS MIXTES ET ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 18h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la passerelle, salle des conférences à Aubusson, au nombre de trente sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 4 avril 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc (à partir de 18h40 au point A.3) ; Laurent LHERITIER ; ESTERELLAS Philippe ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; DUCOURTIOUX Stéphane ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; MOUTARDE Jacques (à partir de 18h19 à la désignation du secrétaire de séance) ; GOMY Michel ; DURAND Serge ; PENAUD Corine ; ROULET Alain ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; CHABANT Evelyne ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne (à partir de 19h12 au point A.6) ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; MIOMANDRE Didier ; FOURNET Marie-Hélène ; DUGAUD Isabelle ; Annick BAUCULAT ; ANTON Gisèle (Suppléante Guy BRUNET)

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

NICOUX Renée à FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline à Philippe ESTERELLAS ; LEGER Jean-Luc à Alain DETOLLE (jusqu'à 18h40 au point A.3) ; COLLET-DUFAYS Céline à BERTIN Valérie ; HAYEZ Marie-Françoise à DUCOURTIOUX Stéphane ; DEPEIGE Monique à LEGROS Pierrette ; HANGENBACH Nadine à DUGAUD Isabelle ; TOURNIER Jacques à PRIOURET Denis ; MERIGOT Pascal à BIALOUX Claude ; CHEVREUX Laurence à DEBAENST Catherine ; COLLIN Philippe à DURAND Serge ; ROUGIER Bernard à MOINE Michel ;

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Monsieur BŒUF Jacques, MOUTARDE Jacques (jusqu'à 18h19 à la désignation du secrétaire de séance) et PINLON Evelyne (jusqu'à 19h12 au point A.6)

La Communauté fait partie de plusieurs organismes de regroupement dont les contributions sont obligatoires. En fonctionnement, elles s'établissent comme suit :

	2023	2024
Syndicat mixte LA CITE DE LA TAPISSERIE	100 000,00 €	105 000,00 €
Syndicat mixte PAYS SUD CREUSOIS	40 299,93 €	40 299,93 €
Syndicat mixte LE LAC DE VASSIERE	37 230,00 €	37 230,00 €
Syndicat mixte DORSAL	21 838,25 €	20 588,11 €
Syndicat mixte CONSERVATOIRE EMILE GOUE	16 044,07 €	15 882,41 €
Syndicat mixte PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN	9 657,20 €	9 643,20 €
Syndicat mixte EVOLIS		2 000,00 €
	225 069,45 €	230 643,65 €

	2023	2024
Syndicat MIXTE AMENAGEMENT DU BASSIN VOUEIZE	643,70 €	645,00 €

La participation au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Voueize a été intégrée au budget annexe GEMAPI. Le montant devra être validé lors une prochaine séance.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 44

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **De valider les contributions obligatoires aux organismes de regroupement ainsi définies pour le budget principal.**

Ainsi fait et délibéré le 11 avril 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

